

DÉPARTEMENT
DE L'OISEARRONDISSEMENT
DE
SENLIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CANTON DE
CREIL NORD/CREIL SUD

VILLE DE CREIL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal du lundi 6 février 2023

CONVOCATION

Date : 31 janvier 2023

Affichée le : 31 janvier 2023

L'an deux mille vingt trois, le février six février à , les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN, Maire Creil.

Nombre de conseillers :

En exercice : 39

Présents : 27

Votants : 39

Pouvoirs : 12

Absent : 0

Étaient présents : Mme Sophie LEHNER - M. Karim BOUKHACHBA - M. Thierry BROCHOT - Mme Döndü ALKAYA - M. Abdoulaye DEME - Mme Loubina FAZAL - M. Adnane AKABLI - Mme Yesim SAVAS - M. Cédric LEMAIRE - Mme Catherine MEUNIER - M. Fabrice MARTIN - M. Ahmet BULUT - Mme Mariline DUHIN - M. Emmanuel PERRIN - M. Ammar KHOULA - Mme Leïla HAMADOUCHE - M. Babacar N'DIAYE - M. Mohamed AÏT MESSAOUD - Mme Jessica ELONGUERT - M. Mohammed EL OUSTI - M. Moussa EL MOUSSAOUI - M. Hicham BOULHAMANE - M. Amadou KA - Mme Hafida MEHADJI - M. Noureddine NACHITE - Mme Sylvie DUCHATELLE - M. Jean-Claude VILLEMMAIN.

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Affichée et mise en ligne le :

8 février 2023

Absents représentés

DÉLIBÉRATION MISE EN LIGNE SUR
LE SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

15 FEV. 2023

Mme MOUSSATEN

Mme LAMBRE

Mme TALL

Mme SAKHO

Mme SOW

Mme PEREZ

M. ZAHRAOUI

Mme SENET

M. LUCAS

Mme JACQUEMART

M. FACCHINI

Mme M'BAYE

Pouvoir à Mme DUHIN

Pouvoir à M. LEMAIRE

Pouvoir à Mme LEHNER

Pouvoir à Mme HAMADOUCHE

Pouvoir à M. AÏT MESSAOUD

Pouvoir à Mme MEUNIER

Pouvoir à M. VILLEMMAIN

Pouvoir à M. BOUKHACHBA

Pouvoir à Mme MEHADJI

Pouvoir à M. BOULHAMANE

Pouvoir à Mme DUCHATELLE

Pouvoir à M. KA

Secrétaire de séance : Jessica ELONGUERT

20 Gare Cœur d'Agglo ilot Union - déclassement du domaine public d'une emprise de terrain sise rue de l'Union

Rapport de présentation :**Sophie LEHNER, Adjointe**

Dans le cadre du projet Gare Cœur d'Agglo, la Ville envisage la cession de l'emprise foncière de l'ilot Union, au profit de la SA HLM de l'Oise, en vue de la réalisation d'un projet de construction de logements.

Le terrain d'assiette de ce projet sur l'ilot Union se situe à l'angle des voies Jaurès, Union et Aval sur Creil et porte notamment sur l'ancien espace public de la rue de l'Union[®] dépendant du domaine public communal, cadastré sur les parcelles section XA n°181, 182 et 183 pour parties identifiées au plan ci-annexé.

En vue de permettre la réalisation de ce projet de construction et la cession du foncier, il convient au préalable de déclasser cette emprise du domaine public communal.

Par l'installation d'un dispositif de clôture en date du 25 janvier 2023, ce terrain a été désaffecté de son usage

public et son déclassement peut donc être prononcé. Ce déclassement n'ayant pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions ni de desserte ni de circulation assurée par les voies Jaurès, Union et Aval, il est dispensé d'enquête publique préalable.

Aussi, il vous est proposé de constater la désaffectation, de prononcer le déclassement du domaine public communal de cette emprise de terrain et de délivrer les autorisations nécessaires à ce projet.

Vous êtes appelés à voter.

Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment l'article L2141-1,
Vu le code de la voirie routière, notamment l'article L141-3,
Vu le plan ci-annexé,
Vu l'avis de la commission « Projets de Ville et transition écologique » en date du 17 janvier 2023,
Entendu le rapport de présentation,

Vote :

Votants : 39	Pour : 39	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	----------------	-------------------------------

■ Décide :

Article 1^{er} : de constater la désaffectation du domaine public communal, de l'emprise de terrain sis rue de l'Union à Creil d'une surface d'environ 405 m², constituée des parcelles cadastrées section XA n°181, 182 et 183 pour parties et identifiées au plan annexé à la présente délibération.

Article 2 : de prononcer le déclassement du domaine public communal dudit bien qui n'est plus affecté ni à un service public, ni à l'usage direct du public.

Article 3 : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à faire réaliser le document d'arpentage nécessaire à cette opération et à signer tous les documents y afférents.

Article 4 : d'autoriser le dépôt, par la SA HLM de l'Oise, de toute demande d'autorisation administrative et d'urbanisme, nécessaire à la réalisation de son projet sur l'îlot Union.

Article 5 : d'autoriser la SA HLM de l'Oise à effectuer ou à faire effectuer toutes les opérations préalables, diagnostics et études de sol nécessaires à la réalisation de son projet.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télérecours citoyens accessible par le biais du site www.telerecours.fr

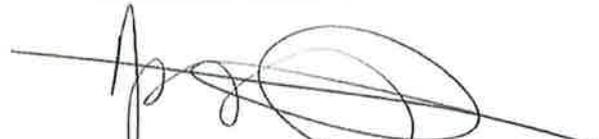
Publication électronique sur le site de la Ville le **15 FEV. 2023**

CREIL, le **15 FEV. 2023**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN


Maire de Creil
Président de l'ACSO

Madame Jessica ELONGUERT


La secrétaire de séance